

Délibération n°B-2022-58 Réforme de véhicules

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 16 novembre 2022
Présents : 3 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 3
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	3
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT		X
M. Thomas OUDOT		X

<u>Etaient également présents</u>
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre, à neuf heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle "Jules Clerc".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les services du SDIS sont amenés à réformer des véhicules dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ce bien de l'inventaire comptable.

Ils feront ensuite l'objet d'une cession à titre gratuit.

Il est donc demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme des véhicules suivants :

**Liste des véhicules à réformer
du service département d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
VTU RENAULT MASTER <u>Date de mise en circulation</u> : 17/07/2003 <u>n° immatriculation</u> : BY-342-KJ 52 812 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
RENAULT KANGOO <u>Date de mise en circulation</u> : 30/05/2005 <u>n° immatriculation</u> : BY-090-TV 114 000 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, la réforme des véhicules figurant sur la liste ci-dessous :

**Liste des véhicules à réformer
du service département d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
VTU RENAULT MASTER <u>Date de mise en circulation</u> : 17/07/2003 <u>n° immatriculation</u> : BY-342-KJ 52 812 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
RENAULT KANGOO <u>Date de mise en circulation</u> : 30/05/2005 <u>n° immatriculation</u> : BY-090-TV 114 000 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20221130-B-2022-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022
Affichage : 08/12/2022



Le président du conseil d'administration

Yves KRATTINGER